

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

12 MAI 2010

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES

Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. NUNZI

M. Guillamat quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote

29 – 06 mai 2010

ZONE DU LUC : ECHANGE DE PARCELLE ENTRE E.R.D.F. ET LA COMMUNE DE MOISSAC

Vu l'arrêté en date du 27 janvier 2010 déclarant d'Utilité Publique l'aménagement de la zone du Luc en lotissement commercial et artisanal,

Vu l'estimation du service des domaines en date du 29 avril 2008

Vu l'accord entre les parties,

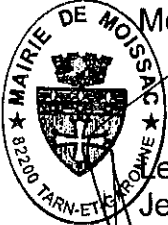
Le conseil municipal après en avoir délibéré, 31 Voix pour et 1 Abstention (M. Charles)

APPROUVE l'échange entre la parcelle cadastrée section CM N°680 d'une superficie de 723 m² appartenant à ERDF demeurant 16 rue Pierre Salies BP 20301 31003 TOULOUSE Cedex 6 et la parcelle cadastrée section CM n°679 d'une superficie de 87m² appartenant à la commune de Moissac.

APPROUVE le versement d'une soulte d'un montant de 3180 euros à ERDF

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte qui validera le transfert de propriété

Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010



Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE
12 MAI 2010
CASTELSAFFRAN - 82